

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Foix
LES CABANNES - Commune

Procès verbal

Le mercredi 05 février 2025 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 29 janvier 2025, s'est réunie sous la présidence de Daniel GERAUD.

Secrétaire de la séance : Ginette MILHAVET SALENDRE

Présents : Daniel GERAUD, Ginette MILHAVET SALENDRE, Jean-Jacques BLANC, Franck FERRER-JOLY, Françoise SORDELET, Patrick RIEU, Anne-Marie GARACHON

Représentés : Anthony FEVRIER représenté par Anne-Marie GARACHON

Absents et excusés : Gilles ROULLET

Ordre du jour :

- SDE09- Renforcement BT rue principale s/P1 village
- Modification du nombre d'adjoint
- Nominations conseillers municipaux délégués
- Transfère des parcelles A1266, A1267, A 1268 et A1269 du domaine public au domaine privé
- Centrale hydroélectrique du pont de Verdun - Cession de terrains et bail emphytéotique
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

SDE09 - Renforcement BT rue principale s/P1 village (N° DE_001_2025)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que des travaux sur le réseaux électrique doivent être réalisés pour le renforcement de la basse tension de la rue principale.

Ces travaux relèvent du SDE09, à qui la commune a demandé une estimation de ces travaux. Le SDE09 a communiqué le montant des travaux qui s'élève à 42 000.00€ HT, maîtrise d'œuvre du SDE09 comprise.

Compte tenu du reversement de la TICFE communale au SDE09, le Syndicat prend entièrement à sa charge ces travaux et aucune participation financière n'est demandée à la commune.

Toutefois, la commune doit confirmer sa demande de réalisation de ces travaux, et doit s'engager à réserver un lieu pour entreposer les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux et indiquer un lieu où l'entreprise pourra déposer les éventuels matériaux inertes extraits des tranchées et non réutilisables en remblaiement. A défaut, la commune prendra à

son compte la mise en décharge.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Demande au SDE la réalisation des travaux de renforcement de la basse tension de la rue principale,
- Prend acte du plan de financement de ces travaux proposé par le SDE09,
- S'engage à communiquer et mettre à disposition les lieux nécessaires à l'entrepôt du matériel et des matériaux durant la durée des travaux.

Résultats :

Exprimés : 8

Pour : 8

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération : adoptée

Modification du nombre d'adjoints (N° DE_002_2025)

Par délibération 2020-002 du 23 mai 2020, le conseil municipal a fixé le nombre d'adjoints à 3, conformément aux articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Suite au décès de Monsieur Daniel TRANCHARD, 3ème adjoint au maire, le poste de 3ème adjoint est devenu vacant.

Suite à la démission de Monsieur Jean-Jacques BLANC de ses fonctions de 1er adjoint, le poste de 1er adjoint est devenu vacant. Monsieur Jean-Jacques BLANC reste conseiller municipal.

Monsieur le Maire propose de réduire le nombre d'adjoint à 1 seul adjoint au maire.

Où l'exposé de M le Maire, le conseil municipal décide :

- Approuve la réduction du nombre d'adjoint et de garder 1 seul adjoint au maire.

Résultats :

Exprimés : 8

Pour : 8

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération : adoptée

Nominations conseillers municipaux délégués (N° DE_003_2025)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu la délibération du 16 juin 2020 portant sur l'indemnité brute pour l'exercice effectif des fonctions de Conseiller municipal ayant reçu délégation sur la base de 6.00% de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 18/05/2020 ;

Vu les modifications portées au tableau du Conseil Municipal en date du 03/02/2025 ;

Vu la délibération 2025-002 en date du 05/02/2025 portant modification du nombre d'adjoint ;

Monsieur le Maire souhaite nommer M FERRER-JOLY Franck et Mme GARACHON Anne-Marie conseillers municipaux délégués à compter du 06/02/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'Autoriser M le Maire à nommer M FERRER-JOLY Franck et Mme GARACHON Anne-Marie conseillers municipaux délégués à compter du 06/02/2025.

Résultats :

Exprimés : 8

Pour : 8

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération : adoptée

Transfert des parcelles A1266, A1267, A1268 et A1269 du domaine public au domaine privé (N° DE_004_2025)

Vu la délibération 2023-026 approuvant la cession de l'État à la commune d'une partie de la parcelle A1103 et approuvant le projet de micro centrale et notamment la rétrocession de 8 346 m² pour les besoins du projet ;

Vu la division parcellaire effectuée par la société ExpertsGeo de la parcelle A1103 (voir plan annexé) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 02 février 2024 portant délimitation du domaine public sur la commune de Les Cabannes ;

Vu l'acte administratif de transfert de propriété de l'État au profit de la commune de Les Cabannes des parcelles A1264, A1265, A1266, A1267, A1268 et A1269 visé par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ariège ;

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la société d'exploitation, SAS Moulin des

Cabannes, souhaite toujours réaliser le projet de centrale hydroélectrique anciennement appelée de Pont de Verdun. Les dossiers administratifs de demande d'autorisation sont quasiment finalisés, il ne manque que la maîtrise foncière à intégrer.

Monsieur le Maire précise que conformément à la réglementation et aux préconisations des services de la Préfecture, il convient préalablement de faire prononcer par le Conseil Municipal, le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées section A1266, A1267, A1268 et A1269 vers le domaine privé communal.

Où l'exposé de M le Maire, le conseil municipal décide :

- d'Approuver le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées section A1266, A1267, A1268 et A1269 vers le domaine privé communal.

Résultats :

Exprimés : 8

Pour : 6

Abstention : 0

Contre : 2

Délibération : adoptée

Cession parcelles au bénéfice du projet de Micro Centrale Hydroélectrique (N° DE_005_2025)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de Micro centrale hydroélectrique proposé par le maître d'ouvrage la SAS Moulin des Cabannes en remplacement de l'ancienne Micro centrale nommément appelée centrale de Pont de Verdun.

A ce jour les dossiers administratifs de demande d'autorisation sont quasiment finalisés. La SAS Moulin des Cabannes souhaite faire l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet.

Afin de répondre favorablement à la demande, Monsieur Le Maire propose de céder les dits terrains d'une surface totale 3548 m² au prix unitaire de 0.38 € le m² ce qui correspond au prix agricole du secteur. Le prix de cession serait alors de 3248,34 €, sous réserve que toutes les autorisations administrative soient accordées.

Les parcelles concernées sont numérotées 1266, 1267, 1268, 1269 section A commune de Les Cabannes.

Il propose également de concéder par bail emphytéotique les parcelles 1273 et 1274 concernant la traversée de l'Ariège. Le bail aura une durée de 99 ans à titre gracieux, la commune gardera la pleine jouissance pour ses propres besoins. Pour rappel ces deux parcelles font partie de l'espace public.

En contre partie la SAS Moulin des Cabannes réalisera une voie d'accès aux entrepôts communaux ce qui permettra de circuler sans empiéter sur l'entrée du centre de vacances des Oustalous.

Où l'exposé de M le Maire, le conseil municipal décide :

- Approuve la cession des parcelles 1266, 1267, 1268, 1269 section A propriétés de la commune au profit de la SAS Moulin des Cabannes pour une superficie totale de 3548m², sous réserve que toutes les autorisations administrative soient accordées.
- Approuve le prix de vente de 3 248.34€ soit 0.38€ du m²
- Approuve la mise en place d'un bail emphytéotique entre la commune de Les Cabannes et la SAS Moulin des Cabannes pour les parcelles 1273 et 1274 section A
- Autorise M le Maire a signer tous les documents nécessaires notamment l'acte de cession et le bail emphytéotique.

Résultats :

Exprimés : 8

Pour : 5

Abstention : 0

Contre : 3

Délibération : adoptée